

# DÉCLARATION LIMINAIRE

CTM du 9 juillet 2021

Madame la secrétaire générale, mesdames et messieurs, cher.es camarades,

Parce que la FSU a de la suite dans les idées, et qu'elle est tenace, je commencerai cette déclaration par les derniers mots de la précédente, le 27 mai dernier :

« ... Nous exigeons que le prochain CTM prévu début juillet, se tienne en présentiel, sans restriction de présence et en pleine sécurité sanitaire. Donnez-vous en les moyens ! »

Sans restriction de présence, Donnez-vous en les moyens ... qu'est-ce que vous ne comprenez pas ?

Mais surtout, cerise sur le gâteau, vous prévoyez une réunion jusqu'à 17h30, le premier vendredi de (très) gros départ en vacances estivales post confinement. En somme, un vendredi très banal !

Si nous devons revenir à un mode « normal » de réunions, ce n'est ni le vendredi, ni le lundi.

L'ensemble des représentants des personnels de nos campagnes vous remercie de cette attention si particulière dont vous avez su faire preuve.

La FSU vous remercie d'offrir aux représentant.es du personnel les meilleures conditions d'un dialogue social de qualité premium !

CTM après CTM depuis l'annonce par le cabinet de la ministre du **transfert des laboratoires d'hydrobiologie** à l'OFB, nous vous rappelons la promesse de la mise en place d'un comité de suivi. Alors une nouvelle fois : A quand une première réunion ? Quand dans le même temps, vous pressez Etablissement et services pour une effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2022 !

**Fermeture de l'ENTE** (selon vos propos) : entre déni, désespoir et « sauve qui peut », des agent.es laissé.es à eux-mêmes, sans aucun début de réponse suite à la déflagration d'une annonce dont les conséquences n'ont pas été travaillées en amont. Un climat explosif...

Des agent.es sidéré.es, sans aucun accompagnement. Pendant ce temps, le site de Valenciennes se transforme en colo géante avec l'accueil de journées de la citoyenneté, des jeunes du service national universel, de formation d'animation, ...

On voudrait discréditer l'école et la qualité de son enseignement qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

**Projet de loi 4D** : en attendant l'organisation du débat en CTM que vous nous avez promis, la vente à la découpe du réseau routier national se confirme, avec à la clé, des réorganisations et des agent.es sacrifié.es. Mais rassurons-nous, quoiqu'il en soit, on ne touchera pas aux bijoux de famille que sont désormais l'A75, l'A20 et la route des estuaires. Quelle vision de l'aménagement du territoire !

Le projet de mutualisation / fusion des services informatiques des agences de l'eau, à l'origine d'un article du projet de loi 4D que vous comptez bien développer : parlons-en ! Les porteurs du projet quittent le navire, toutes les unes après les autres, de la directrice de Seine Normandie aux cheffes de service, sans parler du directeur de la DSIUN. Ajoutez les effectifs manquant ; Résultat : des dysfonctionnements à répétition, une baisse générale de la qualité des réponses apportées et des conditions de travail qui se dégradent un peu plus au quotidien pour tou.tes les agent.es concerné.es.

Quant à la **revue des missions**, rendez-vous ce lundi 12 juillet ; Ah non, le 13 septembre ... ou pas ! Pour autant que nous ayons les éléments préparatoires permettant vraiment de faire le point sur les avancées de la démarche et les éléments transversaux ... Par contre, les réformes, elles, n'attendent pas !

A ce stade de cette déclaration, je voudrais remercier le service public de l'audiovisuel d'avoir enquêté sur ce qui se passe chez nous, au sein du pôle ministériel de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer.

Morceaux choisis :

*« Les services expérimentent des dispositifs de réorganisation permanente, il y a une instabilité organisationnelle chronique »*

*« Les agents sont en dissonance cognitive permanente. Ils voudraient sauver le monde mais ne peuvent rien faire »*

Madame la secrétaire générale, mesdames les ministres, entendez-vous les cris sourds de vos agent.es qu'on désespère ?

Vous mettez en avant une batterie d'outils. Je cite *"Les risques liés aux réorganisations sont particulièrement accompagnés et suivis : guide relatif aux réorganisations, mise en place d'une cellule d'écoute pour l'accompagnement des réorganisations avec des psychologues, en appui des autres acteurs de prévention"*. Un plan d'ampleur pour la prévention des risques psycho-sociaux est par ailleurs *"en cours de finalisation"*

Mais les pansements ne peuvent suffire !

Nous dénonçons en mai dernier les propos de la secrétaire d'Etat, Bérange Abba, lorsqu'elle pensait trouver la solution aux réductions d'effectifs dans les parcs nationaux avec le recours aux services civiques. Mais pendant ce temps, nous constatons aujourd'hui que les établissements publics ont été autorisés, dans le cadre du plan de relance à avoir recours à l'intérim. Nous avons déjà connaissance de certaines dérives !

Ce recours à l'intérim est une négation des spécificités des métiers de notre pôle ministériel, comme le démontre par l'absurde le défaut de compétences appropriées dans le système intérimaire ; le turn over des personnels d'intérim est source de surcharge pour les agent.es publiques en place. Vous innovez : à l'instabilité organisationnelle chronique s'ajoute maintenant une accélération des dispositifs de précarité avant de voir s'engager les établissements publics dans l'uberisation des services, puisque certains établissements incitent déjà les agent.es en CDD à se positionner en tant qu'auto-entrepreneur.

Nous dénonçons également en mai dernier l'indigence des mesures catégorielles 2021, bien loin de compenser l'inflation, le refus obstiné de donner aux représentants des personnels une vision globale et chiffrée de l'utilisation de son enveloppe et concernant sa répartition pour les corps soumis au RIFSEEP, nous attendons (toujours) la confirmation – ou pas - du choix politique d'accentuer l'individualisation des rémunérations et de mettre ainsi les personnels en concurrence.

Aucune réponse mais pendant ce temps :

- Une négociation sur le quasi statut agences de l'eau s'ouvre avec une proposition de revalorisation du régime indemnitaire largement insuffisante et moyennant une beaucoup plus grande variabilité individuelle des primes. Le régime indemnitaire est bloqué depuis ... 2012 et votre proposition est loin de compenser l'inflation. Royal ! Quelle place laissez-vous vraiment à la négociation ? La situation n'est pas assez tendue comme ça au sein de ces établissements, autant rajouter quelques ingrédients supplémentaires de mal-être !
- Le MESRI taille la route sur un décret indemnitaire réévaluant totalement l'architecture du régime indemnitaire attribué aux CR et aux DR. La signature de la ministre sera sollicitée au bas de ce décret. Au-delà du niveau zéro de la concertation, où en est-on au MTE ? Ah oui, on en parle mardi, alors que les jeux sont faits ! Si nous voulions savoir qui avait la main sur la recherche au ministère, nous avons malheureusement là un excellent indicateur !

- Et le meilleur ( ? ), l'annonce faite mardi soir par le cabinet de la ministre de la décision politique de passer les corps techniques au RIFSEEP. Entre les lignes de cette annonce, le marché de dupes apparaît clairement : lors de la bascule, aucun.e n'y perdra ! Par la suite, ça dépendra du niveau du CIA ...

Le DRH organisera la concertation pour la mise en œuvre. Une peccadille pour les mois à venir !

Parallèlement, doivent se finaliser la négociation d'un protocole de lutte contre les discriminations, s'engager une négociation pour un protocole sur le handicap, et aussi s'engager avant la fin de l'année 2021 une négociation sur le télétravail ayant pour socle l'accord fonction publique, lequel sera vraisemblablement signé majoritairement mardi 13 juillet. En oubliant nombre de chantiers de l'agenda social, ou pas, et le tout, dans une période préparatoire aux élections générales de décembre 2022.

On savait les services de la DRH dépassés ; ça ne va pas s'arranger !

Pendant ce temps ...

- la mise en œuvre d'un protocole égalité entre les femmes et les hommes patine dans les parcs nationaux ; C'était quoi le délai de mise en œuvre, déjà ?
- la mise en œuvre dans notre pôle ministériel du décret 2019-139 et de son arrêté du 26 février 2019 sur les frais de déplacement souffre toujours d'interprétations sujettes à caution, mais toujours au détriment des personnels. Par courrier du 6 septembre 2019, nous demandions à la ministre l'ouverture de discussions entre organisations syndicales et administration à l'instar de celles qui avaient précédé la publication de l'arrêté ministériel du 9 juillet 2008 pris pour l'application du décret 2006-781 dans notre ministère. Nous attendons encore une réponse. La crise Covid a bon dos !

Sans lien aucun, nous préférierions avoir une réponse au courrier envoyé conjointement par la CGT et la FSU à la ministre suite à la réponse scandaleuse fournie par le président du collège référent déontologue à une sollicitation de nos camarades de la DREAL Grand Est relative à un risque de conflit d'intérêt d'un cadre dirigeant de la DREAL. Irrecevable, telle est la réponse ! Franchement, ça nous chagrinerait de mettre le sujet sur la place publique ...

J'en oublierai presque les sujets de l'ordre du jour de la présente instance :

A voir la cartographie envisagée des instances pour les prochaines élections générales de 2022 et les estimations quantifiées dans les tableaux fournis, on s'oriente vers un véritable génocide des représentant.es des personnels. Nous discuterons du détail tout à l'heure, mais nous vous demandons de nous confirmer, et que cela soit inscrit au PV, que les projets d'arrêtés définissant pour chaque instance le nombre de représentant.es titulaires et suppléant.es et la répartition genrée de l'électorat seront bien examinés en CTM et pour avis !

Concernant le projet de décret relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des techniciens de l'environnement, reconnaissons là une avancée même si au regard du mal-être et des conséquences psycho sociales engendrées et malheureusement déjà constatées, la FSU aurait préféré l'accès au corps des TE par liste d'aptitude pour tou.tes les agent.es. Nous restons réservés sur les conditions de la mise en œuvre de ce décret, notamment sur les conséquences d'inversion de carrière à quelques années de départs en retraite, et surtout, exigeons des règles communes à tous les établissements concernés avec une juste répartition d'accès à la liste d'aptitude, que l'on soit agent technique de l'environnement dans un parc national ou à l'OFB.

Nous nous étonnons que le point relatif au transfert de la fiscalité de la plaisance de la direction générale des douanes à la direction des affaires maritimes ne soit inscrit à l'ordre du jour que pour information. Un transfert de compétences entres ministères, impactant à ce point l'organisation des services, les missions et les agent.es nécessite, quoiqu'en disent les textes et les sachants, un avis de la présente instance ministérielle !

Sans rentrer dans le détail, et là encore nous verrons ce point ultérieurement, la FSU s'inquiète, au vu de la pression forte des schémas d'emploi sur les DDTM, du risque de voir les compensations en ETP passer à la trappe. Quelles garanties pouvez-vous nous apporter pour que les bouts d'ETP ne soient pas pris sur le dos des agent.es en place, au nom des gains de productivité ?

Nous n'oublions pas non plus que 80% des recettes de la taxe alimentent le budget du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ni que certaines années antérieures, cet établissement s'est retrouvé obligé d'emprunter pour payer les salaires en début d'année. Compte tenu du calendrier extrêmement serré de la réforme, des doutes légitimes sur la réalité de prises de poste à Saint Malo par des agent.es des douanes, du risque de retard sur l'effectivité opérationnelle de la nouvelle organisation, la FSU vous demande d'anticiper budgétairement pour que le conservatoire du littoral ait les moyens de fonctionner sans encombre, dès le début de l'année prochaine.

Je terminerai cette déclaration préliminaire en revenant sur la place de l'humain dans cette machine à broyer qu'est devenu notre pôle ministériel. Avec une pensée émue et amicale pour une camarade de l'OFB, sous la pression d'une cheffe de service perverse et narcissique (Ce n'est pas nous qui l'affirmons, c'est une psychiatre de la médecine légale dans le cadre d'une enquête judiciaire ouverte), empêchée par tous moyens d'assister à notre congrès syndical, et qui suite à de nouvelles brimades touchant son intégrité professionnelle, a tenté de se donner la mort en ce début du mois de juin.

Malgré cela, la réponse de l'OFB se fige dans le déni et la menace. Et vous, allez-vous couvrir les faits ou avoir le courage de déclencher une enquête administrative ?

Trop, c'est trop !

Merci pour votre attention.

